

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

De la commune de **Boussières** (code INSEE n° 25084)
Séance du cinq mai 2025
L'an deux mille vingt cinq,
Le lundi 23 juin 2025 à 20h00 heures.
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières
sous la présidence de :
M. Eloy JARAMAGO, maire.

Nombre :
- de conseillers
 en exercice : 15
- de présents : 13
- de votants : 15
- d'absents : 2

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Pascaline FORNOT; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme Édith PAILLER; Mme Éliane NUNINGER; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SÈUR; M. Thomas MILLET; Mme Sakina JAMALI; Mme Hélène ASTRIC; M. Luc PIERRET; Mme

Membres absents :
M. Nicolas JEANDOT, absent excusé, procuration à M. Sylvain SÈUR
M. Gérard BASTIEN, absent excusé, procuration à M. Eloy JARAMAGO

Mme Pascaline FORNOT a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 18/06/2025
Date de publication et d'affichage : 24/06/2025

Objet : Sollicitation de subventions auprès du Conseil Départemental du Doubs, en complément des subventions par la DRAC, pour l'acquisition de matériel informatique et de mobilier pour la Médiathèque

L'adjoint au Maire en charge de la Médiathèque expose que la commune est éligible a des demandes de subventions concernant l'achat de mobilier et de matériel informatique auprès du Conseil départemental du Doubs.

La première demande de subvention concerne achat de mobilier afin de créer un espace de convivialité et un espace jeunesse adapté. Le montant des dépenses prévues s'élève à 13 900,16 €. La DRAC subventionne ce projet à hauteur de 3 693 €. Nous sollicitons une aide auprès du conseil départemental du Doubs de 30% soit un montant prévisionnel de 4 170,05 €.

Plan de financement prévisionnel proposé :

DEPENSES (C HT)		RESSOURCES (C HT)		
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant HT	%
Mobilier (estimatif APD)	13 900,16 €			
TOTAL PREVISIONNEL	13 900,16 €			
		Fonds propres	6 037,11 €	
		Etat - DGD	3 693,00 €	
		Département	4 170,05 €	30% max
		TOTAL PREVISIONNEL	13 900,16 €	
TOTAL GENERAL	13 900,16 €	TOTAL GENERAL	13 900,16 €	

La seconde demande de subvention concerne l'acquisition de matériel informatique afin de favoriser l'inclusion numérique auprès des différents publics dans la Médiathèque. Le montant des dépenses prévues s'élève à 3 279,67 €. La DRAC subventionne ces achats à hauteur de 1 639,84 €. Nous sollicitons une aide auprès du conseil départemental du Doubs Département de 30% soit un montant prévisionnel de 954,60 €.

Plan de financement prévisionnel proposé :

DEPENSES (C HT)		REVENUS (C HT)		
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant HT	%
Matériel informatique	2 707,01 €			
Matériel numérique (tablettes, liseuses...)	572,66 €			
TOTAL PREVISIONNEL	3 279,67 €			
		Fonds propres	685,24 €	
		Etat - DGD	1 639,84 €	
		Département	954,60 €	30 % max
		TOTAL PREVISIONNEL	3 279,67 €	
TOTAL GENERAL	3 279,67 €	TOTAL GENERAL	3 279,67 €	

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents le dépôt de ces demandes de subventions auprès du conseil départemental du Doubs et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces projets.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières




**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 13
- de votants : 15
- d'absents : 2

De la commune de **Boussières** (code INSEE n° 25084)

Séance du cinq mai 2025

L'an deux mille vingt cinq,

Le **lundi 23 juin 2025 à 20h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Pascaline FORNOT; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme Édith PAILLER; Mme Éliane NUNINGER; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SŒUR; M. Thomas MILLET; Mme Sakina JAMALI; Mme Hélène ASTRIC; M. Luc PIERRET; M. Franck NIALON.

Membres absents :

M. Nicolas JEANDOT, absent excusé, procuration à M. Sylvain SŒUR

M. Gérard BASTIEN, absent excusé, procuration à M. Eloy JARAMAGO

Mme Pascaline FORNOT a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 18/06/2025

Date de publication et d'affichage : 24/06/2025

Objet : Subvention exceptionnelle au comité des fêtes de l'An 2000

L'adjointe au Maire en charge des associations propose que dans le cadre la fête « des 25 ans du comité des fêtes de l'An 2000 » qui se déroulera au mois d'aout 2025, une subvention exceptionnelle d'un montant de 980 € soit attribuée.

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 13
- de votants : 15
- d'absents : 2

De la commune de **Boussières** (code INSEE n° 25084)

Séance du cinq mai 2025

L'an deux mille vingt cinq,

Le **lundi 23 juin 2025 à 20h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :
M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Pascaline FORNOT; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme Édith PAILLER; Mme Éliane NUNINGER; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SÈUR; M. Thomas MILLET; Mme Sakina JAMALI; Mme Hélène ASTRIC; M. Luc PIERRET; M. Franck NIALON

Membres absents :

M. Nicolas JEANDOT, absent excusé, procuration à M. Sylvain SÈUR
M. Gérard BASTIEN, absent excusé, procuration à M. Eloy JARAMAGO

Mme Pascaline FORNOT a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 18/06/2025

Date de publication et d'affichage : 24/06/2025

Objet : Convention de prestation pour l'accompagnement et définition du projet culturel

L'adjointe au Maire, en charge du projet culturel, présente la convention de prestation de services entre « les ondes culturelles » et la commune. L'objet de la mission porte sur un accompagnement dans le développement de la politique culturelle de la commune comprenant la programmation de la Maison des Loups à partir du 1^{er} septembre 2025 jusqu'en décembre 2026.

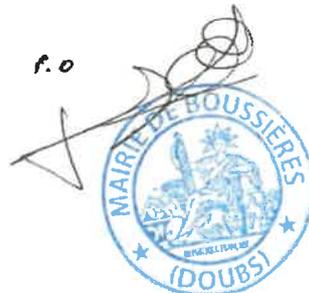
La rémunération pour 2025 est de 3 000 € et 1000 € supplémentaires si M. Alexandre Haillet, directeur de la microentreprise « Les Ondes culturelles » parvient à trouver des fonds publics ou privés venant compléter le budget de la programmation. Pour 2026, une rémunération de 5000 € et 3000 € supplémentaires si Alexandre Haillet parvient à trouver des fonds venant compléter le budget de programmation.

Pour la programmation culturelle du 2^{ème} sem 2025, il est proposé d'allouer une somme de 10 000 €

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte 1 abstention et 14 voix pour la signature de la convention ainsi que le budget culturel correspond.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 13
- de votants : 15
- d'absents : 2

De la commune de **Boussières** (code INSEE n° 25084)

Séance du cinq mai 2025

L'an deux mille vingt cinq,

Le **lundi 23 juin 2025 à 20h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Pascaline FORNOT; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme Édith PAILLER; Mme Éliane NUNINGER; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SÆUR; M. Thomas MILLET; Mme Sakina JAMALI; Mme Hélène ASTRIC; M. Luc PIERRET; M. Franck NIALON.

Membres absents :

M. Nicolas JEANDOT, absent excusé, procuration à M. Sylvain SÆUR

M. Gérard BASTIEN, absent excusé, procuration à M. Eloy JARAMAGO

Mme Pascaline FORNOT a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 18/06/2025

Date de publication et d'affichage : 24/06/2025

Objet : FRANCAS du Doubs : convention d'objectifs et de moyens du dispositif Mouv'Ado

L'adjointe au Maire expose que depuis de nombreuses années la volonté des communes de Boussières, Chemaudin et Vaux, Montferrand-le-Château, Thoraise et Torpes a toujours été de développer d'une part, des loisirs éducatifs de qualité et ce en complémentarité avec l'école et d'autre part, une politique sociale et familiale dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, du temps libre et de la vie sociale. Dans le cadre de sa politique éducative et sociale locale, en appui à la Convention Territoriale Globale de la Caisse d'Allocations familiales du Doubs, les communes prennent acte que le contractant a pour objectif l'animation sociale et éducative des enfants et des jeunes, des familles et des habitants.

Les trois associations et le GIE EDUCATIFS ET SOLIDAIRES ET FRANCAS DU DOUBS s'engagent, pour la durée de la présente convention à réaliser :

L'animation de l'accueil de structure collective pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans en périscolaire, extrascolaire au sein des communes de Boussières, Chemaudin et Vaux, Montferrand-le-Château, Thoraise et Torpes, selon les modalités suivantes :

- Organiser et animer les activités de structure collective pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans en périscolaire, extrascolaire
- Assurer le recrutement de l'équipe d'animation selon la législation en vigueur,
- Fournir le matériel pédagogique nécessaire aux activités,
- Assurer l'administration et la gestion de l'accueil conformément aux dispositions légales et encadrer et former le personnel.

Les projets de fonctionnement et les règlements intérieurs figurent dans l'**annexe 1** de la présente convention et fera l'objet d'une réécriture chaque année de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 025-212500847-20250623-2025023-DE



L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents le renouvellement de cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières

